

Procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025

L'an 2025, le 19 décembre à 09 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 11 décembre 2025, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER délégués du Département du Cher.

Mme Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; Mme Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Michel TIBEYRENC délégué suppléant de la CDC La Septaine.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Michel TIBAYRENC.

M. Gérard CLAVIER, délégué du Département du Cher avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise avait donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE.

Mme Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

Mme Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.



M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire avait donné pouvoir à Mme Régine AUDRY.

Étaient absents ou excusés :

M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M. Christian DESMARE, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M. Philippe FOURNIE, délégué du Conseil régional Centre – Val de Loire.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 2 juillet 2025

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2025 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat d'orientations budgétaires

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en précisant que l'année 2025 à vu la fin du déploiement de la fibre optique dans la zone d'initiative publique et la poursuite de la montée en puissance de la commercialisation du réseau fibre. L'année 2025 marque également le début du déploiement du réseau LoRa avec Ubicité. La fin de DSP atout18 a eu des implications à la marge sur l'année 2025.

Sur la section de fonctionnement, 87% des recettes viennent des redevances du délégataire de service public. Dans la construction du projet, il y a eu une première phase de construction en affermage mais la phase 2 est en concession. La redevance de la phase



1 génère des revenus à hauteur de 2,8 M €. Le déploiement étant complètement terminé, Berry Numérique a tout intérêt à ce que le taux de pénétration augmente pour générer davantage de recettes. L'extinction du cuivre accélère le processus de bascule vers la fibre optique. L'autre partie des recettes correspond aux contributions des adhérents à hauteur de 350 000 €. Un début de vente de services du réseau LoRa engendre quelques recettes par ailleurs. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, cela correspond aux charges de personnel. Berry Numérique n'a plus à subventionner Cher Haut Débit. Les charges à caractère général correspondent aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de communication. Les frais de personnel s'élèvent à 455 000 € et progressent même s'il y aura une diminution en raison du départ de l'alternant. Berry Numérique atteint une épargne brute d'environ 2 M €, ce qui donne une marge de manœuvre intéressante.

Il y a une inquiétude du délégataire en ce qui concerne le taux de pénétration. Il tablait sur 90%, ce qui était trop optimiste. La tarification pour la fibre optique, ce qu'il facture aux opérateurs partenaires commerciaux, est probablement trop basse pour le délégataire. Une discussion nationale est en cours auprès de l'ARCEP.

Sur la section d'investissement, des subventions doivent être versées. L'Union européenne doit effectuer un versement final en 2026 pour la fibre. L'Etat devrait verser le solde du FSN pour la phase 2 à hauteur d'1,6 M €. La Région Centre – Val de Loire doit également verser 1,2 M €.

Les dépenses d'investissement incluent les PBO résiduels pour 200 000 €. Le raccordement de service public va être généralisé pour 300 000 €. La sécurisation des NRO devra également être effectuée à hauteur de 3 M €. 1,7 M € sont prévus pour le déploiement du réseau LoRa. Il est possible que l'Etat ait versé trop de subventions en phase 1 car le FSN était calculé sur un coût supérieur à la réalité. Berry Numérique devra le rembourser et il faut l'anticiper en fléchant un financement de 3,6 M €.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'un « PBO résiduel » est un Point de Branchement Optique non posé lors de la phase 1 de déploiement de la fibre. Ici, Berry THD fait les travaux mais Berry Numérique les paye car cela relève de la phase 1 du projet.

M. Guillaume CREPIN salue le travail effectué. 2025 a été l'année de complétude de la fibre sur la zone d'initiative publique. La Région Centre – Val de Loire est la 2^{ème} Région en matière de taux de complétude, ce qui est remarquable. La Région a mis 173 M € pour que tous les territoires puissent bénéficier de la fibre afin que les villages puissent accueillir des entreprises et des familles. Il faut se dire que cela est absolument nécessaire pour le déploiement des usages. Le soutien sur le déploiement numérique et le territoire a été maintenu par le Conseil régional. Le travail effectué était nécessaire et place le département du Cher parmi les pionniers en matière de déploiement de la fibre. La fermeture du cuivre va accentuer la bascule.

M. Patrick BARNIER indique que dans notre département rural qui connaît la grogne des agriculteurs, toutes les fermes sont aujourd'hui éligibles à la fibre.

Le Comité syndical approuve la tenue du débat d'orientations budgétaires à l'unanimité.

Rapport n°3 : Modification du règlement intérieur de Berry Numérique et modification du document unique d'évaluation des risques professionnels

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Guillaume CREPIN quitte la salle à 10h05 et donne pouvoir à Mme Nathalie DE BARTILLAT.

M. Pascal BOURDILLON explique que l'objectif est de mettre à jour les textes réglementaires. La rigueur du cadre administratif de Berry Numérique est de plus en plus efficace. Les points notables sont la diminution du nombre de RTT imposés par la structure, des rajouts dans la charte informatique concernant l'IA et la réévaluation des prestations d'action sociale. Le DU des risques professionnels est également remis à jour.

Le Comité syndical approuve la modification du règlement intérieur de Berry Numérique et les modifications du document unique d'évaluation des risques professionnels à l'unanimité.

Rapport n°4 : Troisième demande du statut « zone fibrée » auprès de l'ARCEP

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en expliquant que le statut de « zone fibrée » sera demandé pour l'ensemble des communes du Cher. Cela se fait au travers d'un dossier formulé auprès de l'ARCEP.

Le Comité syndical approuve la troisième demande du statut « zone fibrée » auprès de l'ARCEP à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant que la CDSP qui s'est tenu avant le Comité syndical a examiné cet avenant et emis un avis favorable.

M. Pascal BOURDILLON explique que le premier point est la poursuite des pré-raccordements effectués par Berry Fibre Optique. Cela s'appelle désormais des raccordements de service public. Le dispositif est étendu sur tout le périmètre du projet afin de faciliter les démarches auprès des administrés. C'est normalement sans cout pour l'abonné ou Berry Numérique si les administrés s'abonnent effectivement à la fibre optique. Il y a maintenant un engagement du pré-raccordé à s'abonner ; à défaut; il y aura facturation du raccordement.

M. François GRESSET demande si tout le monde a le droit de bénéficier du raccordement de service public.



M. Pascal BOURDILLON confirme que tous les administrés de la zone d'initiative publique peuvent en bénéficier en suivant la démarche en ligne sur le site Internet de Berry Fibre Optique ou par téléphone au 02 45 45 00 30. Le raccordement est effectué entièrement par Berry Fibre Optique.

M. Gilles GONTHIER précise qu'en ce moment, Berry Fibre Optique offre 50€ de remboursement aux nouveaux primo-raccordés.

M. Pascal BOURDILLON confirme que les raccordements entre le 1^{er} décembre 2025 et le 15 janvier 2026 bénéficient d'un remboursement de 50 € par Berry Fibre Optique. C'est une offre purement privée.

La 2^{ème} modification est l'offre d'adduction en forfaitisant des coûts et en l'étendant au domaine privé pour avoir un devis global.

La 3^{ème} modification concerne la liste de NRO sur lesquels il faut un renforcement du réseau de collecte.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Berry THD à l'unanimité.

Rapport n°6 : Approbation des conventions types de services « usages et services numériques » avec des acteurs privés

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en précisant qu'il peut y avoir des demandes d'acteurs privés comme la fédération de pêche qui est intéressé pour que Berry Numérique installe des capteurs et sondes de température dans des rivières du Cher. Il faut un cadre pour pouvoir contractualiser avec les acteurs privés de ce type. La commercialisation avec les acteurs privés doit rester limité à 20% maximum du chiffre d'affaires réalisé.

Le Comité syndical approuve les conventions types de services « usages et services numériques » avec des acteurs privés à l'unanimité.

Rapport n°7 : Information sur les actes pris par le Président par délégation

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 en précisant que les actes concernés relèvent essentiellement des conventions d'installation d'antennes LoRa sur une douzaine de communes sur les territoires du Pays de Nérondes et Fercher.

Le Comité syndical prend acte de l'information sur les actes pris par le Président par délégation.

Rapport n°8 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'en ce qui concerne la fibre optique, il y a 130 000 prises éligibles. Il y a plus de 99,2% de couverture sur la zone d'initiative publique selon le dernier rapport de l'ARCEP. Cependant, ce qui reste est raccordable à la demande. Il y a environ 2000 clients supplémentaires dans le Berry chaque mois. Axione a déposé un recours auprès de l'ARCEP concernant le non-paiement par Orange des derniers tarifs validés.

Concernant le déploiement du réseau LoRa, une vidéo associant le Département du Cher et de l'Indre a été produite en interne par Berry Numérique pour promouvoir la démarche en faveur des usages numériques. En outre, la télérelève des compteurs d'eau sur le territoire du SMAEP de Nérondes est en cours tout comme sur le territoire de la Communauté de communes FerCher.

M. François GRESSET remarque que le film sur les usages numériques est de qualité et demande la mise à disposition pour les élus.

M. Philippe AUZON indique que leur syndicat d'eau a validé la télérelève via le réseau LoRa de Berry Numérique

M. GRESSET indique que son syndicat d'eau a également validé la télérelève via le réseau LoRa de Berry Numérique

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

Rapport n°9 : Ouverture anticipée des crédits 2026

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9 en précisant que les crédits en question concernent le chapitre 21 et le chapitre 23 du budget de Berry Numérique.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédits 2026 à l'unanimité.

Le prochain Bureau est fixé au 6 février 2026 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé soit au 13 février 2026 à 15h00 soit au 16 février 2026 à 9h30.

La séance est levée à 10 heures 55.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE



Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE